Nations Unies A/55/836

Assemblée générale

Distr. générale
13 mars 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session
Point 115 de l'ordre du jour
Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné la note du Secrétaire général (A/55/820) communiquant les observations du Comité des commissaires aux comptes au sujet des mesures prises par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) pour remédier aux problèmes qui ont amené le Comité des commissaires aux comptes à émettre des réserves concernant les états financiers de ces organismes pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999. À cette occasion, le Comité consultatif s'est entretenu avec le Comité des opérations de vérification des comptes.

2. Il est rappelé que, conformément aux recommandations formulées par le Comité consultatif dans son rapport A/55/487, l'Assemblée générale, dans sa résolution 55/220 du 23 décembre 2000, a décidé de reporter toute décision sur les états financiers du PNUD[1], du FNUAP[2] et du Fonds du PNUCID[3] pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999 jusqu'à ce que le Comité des commissaires aux comptes ait certifié que les progrès réalisés ont été suffisants pour lui permettre de lever ses réserves, ou que le problème a été résolu. Elle a décidé de revenir sur cette question à la reprise de sa cinquante-cinquième session.

3. **Le Comité consultatif prend note avec satisfaction de l'élaboration de plans visant à régler les problèmes qui ont motivé les réserves du Comité des commissaires aux comptes ainsi que des progrès accomplis par les trois organisations concernant l'établissement de rapports de vérification complémentaires**. D'après les indications données dans la note du Secrétaire général (A/55/820, par. 3) entre la date de signature de l'opinion du Comité et le 31 janvier 2001, le pourcentage des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale et ayant fait l'objet de rapports de vérification a enregistré les augmentations suivantes :

PNUD, de 51 à 69 %; FNUAP, de 50 à 66 %; PNUCID, de 22 à 88 %. **Parallèlement, le Comité consultatif note que le Comité des commissaires aux comptes n'a pas examiné les rapports reçus depuis la date à laquelle il a signé son opinion et que certains de ces rapports peuvent contenir des réserves ou des restrictions concernant les projets exécutés par les pays. À cet égard, le Comité consultatif recommande que les administrations examinent minutieusement ces rapports en vue de prendre des mesures correctives, si nécessaire**.

4. De plus, le Comité consultatif note que le Comité considère qu'en principe les plans formulés par le PNUD, le FNUAP et le PNUCID sont un moyen adéquat d'accroître la mesure dans laquelle les dépenses des projets exécutés par les pays sont couvertes par les rapports de vérification, et que, si tel est le cas, des progrès sensibles devraient être réalisés régulièrement au cours des exercices financiers à venir en vue de régler les problèmes expliquant les réserves du Comité (ibid., par. 4). **À cet égard, le Comité consultatif note avec satisfaction que le Comité des commissaires aux comptes a l'intention de continuer à examiner le nombre de rapports de vérification reçus et le niveau de certitude qu'ils offrent**.

5. **Le Comité consultatif compte assurer le suivi des mesures que prendront les trois organisations pour remédier aux problèmes qui ont motivé les réserves du Comité des commissaires aux comptes, et tenir l'Assemblée générale informée. En attendant, il ne verra aucune objection à ce que l'Assemblée générale approuve les états financiers du PNUD, du FNUAP et du Fonds du PNUCID pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999**.

Notes

[1] *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 5 A* (A/55/5/Add.1), chap. IV.

[2] Ibid., *Supplément No 5 G* (A/55/5/Add.7), chap. V.

[3] Ibid., *Supplément No 5 I* (A/55/5/Add.9), chap. IV.